



ASCGM

ASSOCIATION SCOLAIRE • LE CHÂTELARD • GRANGETTES • MASSONNENS

**Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire
des délégués des communes
de l'Association scolaire Le Châtelard, Grangettes,
Massonnens
ASCGM**

**Assemblée du 4 décembre 2024 – 19.00 heures
A l'auberge du Lion d'Or de Le Châtelard**

Sont présents :

Présidente	Mme Géraldine Menétrey
Secrétaire	Mme Camille Castella
Membres du comité	M. Jacques Andrey, Vice-président M. Olivier Rey
Délégués des communes	M. Joël Castella, Syndic, Grangettes M. Joseph Piller, Syndic, Massonnens Mme Anne Oberson, Conseillère communale, Le Châtelard M. Marc Raboud, Conseiller communal, Grangettes M. Kilian Deillon, Conseiller communal, Massonnens
Commission financière Grangettes	M. Christophe Menétrey, Commission financière, Massonnens M. Gian Paolo Eccel, Commission financière, Massonnens
Sont excusés :	M. David Fattebert, Syndic, Le Châtelard Mme Cindy Delabays, directrice d'établissement M. Francis Oberson, Commission financière, Le Châtelard

1. Accueil et constitution de l'Assemblée

Mme Géraldine Menétrey souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les remercie de s'être déplacées. Elle remercie la commune du Châtelard de nous accueillir ce soir. Elle excuse

Mme Cindy Delabays, M. David Fattebert et M. Francis Oberson. Elle déclare l'assemblée ouverte à 19h00.

2. Approbation de l'ordre du jour

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour qui est le suivant :

1. Accueil et constitution de l'Assemblée
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la dernière assemblée
4. Présentation du budget 2025
5. Préavis de la commission financière sur le budget 2025
6. Approbation du budget 2025
7. Divers

Elle nomme également un scrutateur : M. Joseph Piller.

Selon l'art. 8 des statuts de l'association, chaque commune membre a droit à 2 délégués. Chaque délégué dispose d'une seule voix.

Il y a donc un total de 6 voix. La majorité absolue s'élève à 4 voix.

Elle procède à l'acceptation de l'ordre du jour par main levée.

→ L'ORDRE DU JOUR EST ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ, SOIT PAR 6 VOIX.

3. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal a été envoyé à chacun des délégués et aux membres de la commission financière par courriel. Mme Géraldine Menétrey invite celles et ceux qui l'approuvent de bien vouloir s'exprimer par main levée. Elle remercie Mme Camille Castella pour sa rédaction.

→ LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 5 JUIN 2024 EST ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ, SOIT PAR 6 VOIX.

4. Présentation du budget 2025

Mme Géraldine Menétrey passe en revue les différents comptes et apporte un complément d'information pour les comptes suivants :

0110 Législatif : Le budget 2025 est inférieur à celui de 2024 car il y a moins de séances prévues pour 2025 et il est adapté par rapport aux comptes des années précédentes.

0110.3170.00 Frais de déplacements et autres frais (assemblée) : Un budget est alloué à cette position car des frais de déplacements sont accordés lorsque des séances ont lieu dans les autres villages.

0120 Exécutif : Concernant les jetons de présence du comité de direction pour les séances de la commission de construction, ils sont maintenant inclus dans le compte 0120.3000.01 Jetons de présence commission construction. Avant ils étaient dans le compte 0120.3000.00 Traitement et jetons du comité de direction.

0220.3118.00 Acquisition de logiciels et de licences : Jusqu'à maintenant la licence de Massonnens était utilisée pour la comptabilité. Il est prévu d'avoir maintenant une licence propre à l'ASCGM.

2120.3113.00 Acquisition matériel informatique : en 2023, l'ensemble du budget n'a pas été utilisé et le but est de renouveler uniquement ce qui est nécessaire, c'est pourquoi le budget est moins élevé qu'en 2024.

2120.3118.00 Acquisition de logiciels et de licences : il s'agit de logiciels et licences facturés par Romont et l'Etat de Fribourg.

2120.3130.00 Surveillance périscolaire : le comité veille à ce que ce montant reste stable, mais il n'est pas toujours facile en raison des horaires de bus. Ces coûts seront plus faciles à maîtriser lorsque la nouvelle école sera construite.

2120.3153.00 Entretien de matériel informatique : C'est la première fois qu'un budget est attribué à ce compte car les charges étaient auparavant prises en charge par les communes. Géraldine Menétrey ajoute qu'un enseignant prendra la responsabilité de l'entretien du matériel informatique des trois sites.

2120.3160.00 Location halles de sport / terrain pavillon : le montant est moins élevé que pour le budget 2024 car il y a une classe en moins.

2120.4250.00 Ventes pour financer activité (ventes, bars, sponsors) : en 2024, il s'agissait de la soirée organisée à Orsonnens dans le but de financer le cirque.

2120.4250.01 Ventes pour financer le camp de ski : il s'agit d'une estimation des ventes de saucisses à rôtir et des jeux du vin cuit.

M. Kilian Deillon demande pourquoi il n'y avait pas de produit sur le budget 2024 alors que c'est prévu pour 2025. Mme Géraldine Menétrey lui répond que le camp de ski était géré par la commune du Châtelard et qu'à partir du 01.01.2024 c'est sous l'ASCGM.

M. Kilian Deillon demande pour quelle raison il y a une augmentation de CHF 16'000.- au budget total du camp de ski. M. Jacques Andrey lui répond que c'est une augmentation totale du budget, que ce soient des charges ou des dépenses, en raison du changement de lieu du camp de ski.

2120.4260.01 Participation de tiers au camp de ski : il s'agit des subventions J+S, projunior et du canton.

4330.3136.00 Visites médicales : Ce montant est difficile à estimer car cela dépend du nombre d'enfants qui vont voir le médecin de famille ou le médecin scolaire. Il a été estimé par rapport aux charges de 2023.

9610.3401.00 Intérêts passifs des engagements financiers : afin de payer les premiers frais liés à la construction de la nouvelle école, dans l'attente d'ouvrir un crédit de construction, la commune de Siviriez a fait un prêt sur 12 mois, à 1 % d'intérêts, de CHF 200'000.-.

M. Jacques Andrey demande si cela ne devrait pas être sur les comptes de la construction. Mme Géraldine Menétrey lui répond que pour le moment il n'y a pas de comptabilité ouverte pour la construction, mais que cela sera le cas par la suite.

La parole n'étant pas demandée au sujet de la présentation du budget 2025, Mme Géraldine Menétrey passe la parole à M. Gian Paolo Eccel pour le rapport de la commission financière et en remercie ses membres pour le travail exécuté.

5. Préavis de la commission financière sur le budget 2025

M. Gian Paolo Eccel donne lecture du rapport de la commission financière qui préavise favorablement le budget 2025 selon le rapport ci-dessous.

Association scolaire - Le Châtelard, Grangette, Massonnens (ASCGM)

Commission financière

RAPPORT A L'ASSEMBLEE du 4 décembre 2024

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La Commission financière s'est réunie le jeudi 21 novembre 2024 afin d'examiner le budget pour l'exercice 2025 établi par l'exécutif de l'ASCGM.

1. Bilan et compte de fonctionnement 2025.

Les comptes ont été approuvés par la Commission financière tel que présentés.

Les membres de la Commission financière remercient l'Assemblée des délégués et le Conseil communal de la confiance qu'ils leur témoignent.

Au nom de la Commission financière :



Le Président : Gianpaolo Eccel

6. Approbation du budget 2025

Mme Géraldine Menétrey procède ensuite au vote du budget 2025.

→ **LE BUDGET 2025 EST ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ, SOIT PAR 6 VOIX.**

7. Divers

Mme Géraldine Menétrey laisse maintenant la parole à l'assemblée.

Changement de caissière à l'ASCGM

M. Jacques Andrey annonce que Mme Nathalie Morel va arrêter son poste de caissière de l'ASCGM et Mme Isabelle Seydoux la remplacera. Mme Géraldine Menétrey annonce également que Mme Nathalie Morel souhaiterait également se faire remplacer à son poste de secrétaire de la commission de construction.

Accueil extrascolaire

Mme Géraldine Menétrey indique qu'un sondage a été envoyé aux parents du cercle scolaire afin de connaître les besoins en accueil extrascolaire. À la suite de ce sondage, les résultats seront minutieusement étudiés et des mesures pourront être prises.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente remercie toutes les personnes présentes ce soir et clos l'assemblée à 19h36.


La Présidente
Géraldine Menétrey




La Secrétaire
Camille Castella

Grangettes, le 11 décembre 2024